



Communiqué

N°00000005/18

Commune de Grosseoeuvre



RENTRÉE SCOLAIRE :

La rentrée scolaire est fixée au lundi 3 septembre 2018 à **8h35** (*accueil des élèves à partir de 8h25*). Pour les enfants de maternelle (*petite section*), cette rentrée sera fractionnée sur deux jours (*soit le lundi 3 septembre 2018 à partir de 8h35 et le mardi 4 septembre 2018 à partir de 8h35 - Les parents ont été prévenus en ce sens*). Pour cette année scolaire 2018/2019, Les horaires suivants seront appliqués (*semaine sur 4 jours*) : lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h35-11h35 / 13h35-16h35.

LAURÉATS DU BACCALAURÉAT – ANNÉE SCOLAIRE 2017/2018 :

Tous les jeunes lauréats du baccalauréat de l'année scolaire 2017-2018 ayant obtenu une mention sont invités à se faire connaître en mairie (☎ : 02.32.37.95.54 – mairie@mairie-grosseoeuvre.fr). En effet, ceux-ci se verront cités et récompensés lors de la cérémonie des vœux de 2019 organisée par les élus et le maire.

FORUM DES ASSOCIATIONS :

Le forum des associations de Grosseoeuvre se tiendra le vendredi 7 septembre 2018 à partir de 16h30 à la salle d'activités « Étienne Rayer ». Venez nombreux découvrir et redécouvrir toutes nos associations !

RECENSEMENT MILITAIRE :

Tous les jeunes gens et jeunes filles né(e)s entre le 1^{er} juillet 2002 et le 30 septembre 2002 sont tenus, **à la date de leur anniversaire**, de se faire recenser auprès de la Mairie et ce, avant le 31 octobre 2018. Ils doivent se munir du livret de famille de leurs parents. Pour tout renseignement complémentaire, contacter la Mairie au ☎ : 02.32.37.95.54.

HORAIRES DE LA BIBLIOTHÈQUE :

Nous portons à votre connaissance les nouveaux horaires d'ouverture de notre bibliothèque : le lundi : de 16h00 à 18h15, le jeudi : de 16h00 à 18h30 et le Samedi : de 11h00 à 12h00 sauf vacances scolaires.

CIMETIÈRE DE GROSSEOEUVE :

Des vols de fleurs et de plaques ainsi que des dégradations sont à déplorer dans notre cimetière communal. Cette situation, dans ce lieux de recueillement et de mémoire, est inacceptable. La mairie met tout en œuvre pour identifier le ou les auteurs de ces actes. Tout renseignement pouvant œuvrer à faire cesser ces exactions doivent être communiqués en mairie.

FRELON ASIATIQUE – VESPÀ VELUTINA :

Le frelon asiatique est un insecte introduit accidentellement dans le sud -ouest de la France au début des années 2000. Depuis, son expansion est très rapide y compris dans l'Eure, provoquant des dégâts importants dans les colonies d'abeilles. Le frelon asiatique se reconnaît par son thorax noir (*seul le dernier segment est jaune*) et ses pattes jaunes. Il mesure de 3 à 4 cm de long. Les nids primaires mesurent jusqu'à 20 cm de diamètre et sont placés sous abri. Les nids secondaires mesurent jusqu'à 80 cm de diamètre et sont souvent placés à la cime des arbres. Si vous constatez un nid, ne le secouez pas, ne secouez pas son support, ne vous approchez pas trop près et ne cherchez pas à le détruire vous-même. **En cas de suspicion, contacter le groupement de la défense sanitaire de l'Eure ☎ : 02.32.23.86.86 ou David OURSEL au ☎ : 06.19.47.54.27.**

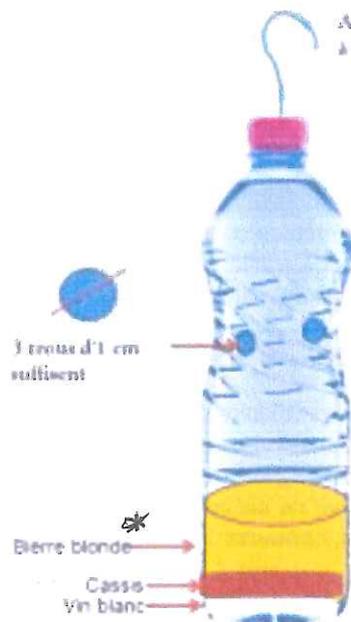
Il est possible d'agir contre l'expansion du frelon asiatique en fabriquant des pièges. Les nids construits dans l'année se vident de leurs habitants en hiver car l'ensemble des mâles passent l'hiver et meurent. Seules les reines et les jeunes reines se camouflent dans les arbres creux, sous des tas de feuilles, dans des trous de murs etc. Elles n'en sortent que courant février et recommencent à s'alimenter. Nous pouvons agir en installant dans nos jardins des pièges pour attraper ces futures fondatrices de nids. Pour fabriquer ces pièges, il suffit de récupérer des bouteilles plastiques d'eau minérale, de percer trois trous, puis de verser à l'intérieur 10 centimètres d'un mélange composé 1/3 de bière brune ou bière blonde ou de sirop de menthe (*pour repousser les abeilles*) et de 1/3 de sirop de cassis (*voir schéma au dos de ce communiqué*). **Vous pouvez bien sûr installer ces pièges dès à présent et prolonger l'opération jusqu'à l'arrivée du froid en renouvelant régulièrement la mixture (la période la plus propice pour ces pièges étant de la mi-février à la mi-avril).**

Grosseoeuvre, le 31 août 2018

Annick CHÉREL,
Maire adjointe.



SCHÉMA – PIÈGE – FRELONS ASIATIQUES :



- 100 ml de bière blonde, brune ou sirop de meathe -
- 100 ml de vin blanc (à ne pas oublier, car le vin blanc repousse les abeilles)
- 100 ml de sirop de cassis
- Mélanger ces trois liquides.
- Percez des trous de la taille du corps d'un frelon (1 cm de diamètre) dans le haut de la bouteille comme sur la photo.
- Suspendez ces pièges dans un arbre ou mettez-les au milieu d'un pot de fleurs.

